L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 18 AOUT 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 18 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible] Bros, au No [illegible] de la rue de Chartres, [illegible] de Bottes, Souliers et Brodequins et [illegible] chaussures de Philadelphie.

[illegible] Hoffman, Marks & Co., au No [illegible] de la rue [illegible] articles de fantaisie, [illegible] articles de toilette, etc.

Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", coin [illegible] des rues Camp et Poydras.

La Succursale Warmoth.

[illegible]son Warmoth & Cie, qui, de par [illegible] de conquête et de[illegible] du suffrage [illegible] tant de si beaux profits dans la gestion des affaires de l'Etat, a confié à une [illegible] salle, décorée du nom de Conseil des [administ]rateurs, la gérance des affaires [munici]pales. Cette succursale suit naturellement les errements de la maison principale. Accroître les dépenses pour augmenter le nombre des créatures du gouvernement et pour multiplier les occasions [de] profits, tel est le mot d'ordre d'en [haut].

[En] décembre 1870, ce conseil a daigné [voter] pour l'année 1871, un budget municipal dans lequel les dépenses excédaient de $1,900,000 les recettes, évaluées [seu]lement sur le produit probable de 2 3/4 pour cent de taxes. Le maire Flanders, [dans un] message dont nous reproduisîmes [alors] les points saillants, dénonça ce [budget] et suggéra d'importantes réductions dans les dépenses. Ce fut en vain. [Plus] tard, lorsque le Conseil dut, cédant [à une] décision judiciaire, se résigner à réduire les taxes à deux pour cent, ce qui [réduis]ait le budget des recettes de [près de] quinze cent mille piastres, nous [fîmes] observer que c'était le cas de faire [un] budget des dépenses une réduction analogue, si on voulait éviter de porter le déficit à trois millions.

[La su]ccursale Warmoth ne voulant pas [enten]dre parler de réduction dans les dépenses, répondit à nos observations en décrétant l'émission de certificats de dette [pour] payer les créanciers de la ville. C'était un moyen comme un autre de combler [la dif]férence existant entre les recettes et [les] dépenses et de reporter sur 1872 le déficit de 1871. On en sera quitte pour éteindre [ce] déficit avec des bons comme cela [s'est] fait précédemment, car la dette flottante de la ville est un véritable tonneau [des D]anaïdes; on a beau essayer de le combler, chaque année on n'y parvient jamais. [illegible]

[illegible]

Si ainsi que la succursale Warmoth [illegible] la ruine de la ville, tandis que la [maison] principale mène à grandes guides l'Etat à la banqueroute. [illegible] qui nous donnent nos gérants en [illegible] de ces millions dépensés? [illegible] pitoyablement entretenues, une police [illegible] une ville ouverte aux inondations et livrée à la merci des voleurs; pas [de] protection pour les propriétés que [illegible] personnes. [illegible]

Esprit de jalousie.

[Nous] recommandons aux méditations [des] propriétaires du Second District l'article [illegible] paru dans le *Républicain* [illegible] journal est l'organe de la maison Warmoth & Co., qui voudrait faire [de la] Nouvelle-Orléans le long du [illegible] Caire. M. Warmoth n'aime [pas] l'Ohio à traverser pour se [rendre] dans son état natal, l'Illinois, [illegible] domine dans cet article est [illegible] les commentaires sont presque superflus.

Saint-Louis.—Il y a quelque temps [une] compagnie par action s'est formée [pour] acheter et de meubler l'hôtel [illegible] le plan européen. Les actions ont été promptement souscrites, [illegible] pavés et on a commencé [les ré]parations de la vieille baraque de [illegible] laquelle fut prête à recevoir les [illegible] le public pour le [illegible]

[illegible]

Les TRAINS DU DIMANCHE MATIN SUR [LE CHE]MIN DE FER JACKSON.—Le *Picayune* [illegible] demandent, avec juste raison, [aux] administrateurs du chemin de fer de [illegible] de rétablir le train du matin le [diman]che. Nous pensons qu'il sera fait [droit à] cette demande.

Ne désespérez pas si d'autres remèdes ne vous ont point guéri, essayez l'expérience du baume au navets Indiens de Lewis, remède souverain dans les affections de poitrine.

LE GRAND TIRAGE.—Depuis quelque temps, il est sorti beaucoup de gros lots [illegible] aux différents tirages de la loterie de l'Etat de la Louisiane, la vogue est en faveur [illegible] preneurs. C'est donc le moment de tenter la chance dans la loterie à numéros simples, dont le tirage doit avoir lieu samedi prochain, 19 août, à onze heures au local ordinaire de la Compagnie, en présence du public. Le gros lot de [illegible] pour sortir à son tour et favoriser [illegible] qui y attend le moins. Il y a 30,000 numéros et le prix des billets est de vingt piastres. Outre le gros lot de [illegible], il y a une série de gros lots de [illegible] $20,000, [illegible] et $1,000 et quantité de lots plus petits dont le détail se trouve dans l'annonce à la seconde page. Quand les affaires se ralentissent il faut chercher ailleurs une compensation, et le prix d'un billet de loterie n'exige qu'une faible mise de fonds.

POUR BELIZE, HONDURAS.—La goëlette anglaise, clipper de 1ère classe, *Salvador*, capitaine J. W. Simpson, qui reçoit maintenant du fret au Poteau No 18, du Second District, partira lundi prochain, 21 du courant, à 5 heures du soir, pour le port ci-dessus. Voyez l'annonce.

L'INSURRECTION EN ALGÉRIE.—Des rapports officiels d'Algérie viennent d'être publiés par le gouvernement de la République. En voici le résumé:

"Versailles, 10 août.

"Une dépêche adressée au ministre de la guerre par le général Lallemand, commandant en chef de l'armée d'Algérie, rapporte que nos troupes ont remporté une brillante victoire sur les insurgés dans le Sahel occidental.

"La situation de la colonie s'améliore de jour en jour. Les tribus encore insurgées font rapidement leur soumission aux représentants du gouvernement."

L'ARMÉE DE LYON.

Le général Bourbaki vient d'adresser au corps d'armée de Lyon l'ordre du jour suivant:

Officiers, sous-officiers et soldats,

Le chef du pouvoir exécutif de la République française m'a fait l'honneur de m'appeler au commandement du 6e corps d'armée et de la 8e division militaire.

Les temps d'épreuve que la France et l'armée viennent de traverser nous tracent à tous le rigoureux devoirs.

Pour être à la hauteur de la tâche qui nous est dévolue, il faut redoubler d'efforts et nous rappeler que ces efforts seraient vains s'ils n'avaient pour bases les vertus militaires, qu'il convient plus que jamais de mettre en pratique.

Montrez-vous donc pleins d'abnégation, oublieux de vos intérêts personnels, pour ne songer qu'à ceux du pays et au bien de l'armée. Rappelez-vous votre mission, si simple et si grande tout à la fois: elle consiste à assurer le maintien de l'ordre, le respect des lois, à vous préparer aux opérations de la guerre, aux épreuves, aux fatigues qu'elles entraînent avec elles.

Soyez laborieux et disciplinés, ne perdez pas de vue l'importance qu'il convient d'attacher aux formes inhérentes à la pratique de ces vertus, par votre conduite comme par votre respect pour la tenue que nous avons l'honneur de porter. Montrez-vous partout et toujours dignes de la noble mission que nous avons à remplir.

Je m'efforcerai de vous diriger moi-même et de vous donner l'exemple en toutes circonstances; chacun doit se montrer d'autant plus soucieux d'accomplir ses obligations, qu'il occupe un rang plus élevé dans la hiérarchie.

Si nous pratiquons bien nos devoirs, et nous n'y faillirons pas, j'en ai la conviction, nous parviendrons à panser les plaies de notre chère patrie, à les cicatriser. Un jour viendra où nous recevrons la plus grande récompense à laquelle de nobles cœurs doivent aspirer: nous verrons la France unie, forte et reprenant le rang qui doit lui appartenir dans le monde.

Au quartier-général, à Lyon, le 28 juillet 1871.

Le général de division commandant le 6e corps d'armée et la 8e division militaire.

BOURBAKI.

ARRESTATIONS DE COMMUNEUX.—De nouvelles arrestations de communeux viennent encore d'être opérées, entre autres celles du nommé Champy et du nommé Eugène Reimer, ancien employé à la préfecture de police, attaché au bureau des garnis. Il avait été, pour motifs graves, révoqué en 1865 de ses fonctions.

Sous la Commune, portant le costume de sous-officier des gardiens de la paix, Reimer pénétrait, accompagné de gardes nationaux, dans les maisons et y opérait des perquisitions et des réquisitions.

Il s'était réfugié dans une maison de la Bouteille, où il a été arrêté.

La police vient aussi de mettre la main sur un membre de l'ex-Commune qu'on croyait avoir été tué derrière une barricade, le nommé Charton, ancien commandant du 135e bataillon fédéré. On l'a découvert chez son ancien aide de camp, qui a été également arrêté.

On parle également de l'arrestation, à Paris, d'un sieur Decamps, qui prétendait avoir retrouvé le *feu grégeois* des anciens, avec lequel on devait exterminer tous les soldats des armées régulières. Les journaux rouges ouvrirent une souscription pour aider l'inventeur à confectionner son fameux agent destructeur, mais le temps manqua, la commission militaire n'ayant encore rien vu, ou plutôt, comme l'avouait en riant un de ses membres, elle n'y a vu que du feu. Le sieur Decamps toucha le montant de la souscription, et ce fut tout.

On vient d'arrêter aussi les nommés Piot et Abadie, entrepreneurs des travaux de bâtiment.

Abadie s'était chargé de la démolition de la colonne Vendôme, au prix de 35,000 francs, avec dédit de 500 francs par jour à partir du 4 mai.

Cette clause réduisit de 6,000 fr. la somme à lui payer.

Le citoyen Piot est cet entrepreneur qui se rendit acquéreur à bas prix des matériaux de l'hôtel de M. Thiers, démoli sous la présidence du délégué aux domaines, le citoyen Fontaine.

DUEL.—On lit dans le *Figaro*:

La rencontre que nous avions annoncée a eu lieu mercredi matin, entre M. Robert Middleton, sujet anglais, et le citoyen Delpech, ex-préfet des Bouches-du-Rhône, ex-lieutenant-colonel commandant la 3e brigade de l'armée garibaldienne, ex-député, etc., etc.

Les témoins de M. Middleton étaient MM. le vicomte de Bailly d'Inghem, avocat, et Zeiner, ex-capitaine de la guérilla française d'Orient.

Ceux du citoyen Delpech étaient MM. Ordinaire et Rouvier, députés des Bouches-du-Rhône.

Ce duel avait un caractère tout politique, car dans l'entretien qu'ils eurent avec les témoins de M. Middleton, MM. Ordinaire et Rouvier donnèrent, comme causes du duel, certains articles outrageants pour l'état-major de l'armée garibaldienne, écrits par M. Middleton dans le *Salut public* de Lyon.

M. Middleton, qui est excessivement habile à tirer l'épée, ayant catégoriquement refusé toute rétractation, une réparation par les armes fut résolue, malgré le mode peu parlementaire dont M. Delpech s'était tout d'abord servi pour l'obtenir.

Les choses suivirent le cours indiqué.

Le combat a commencé à deux heures moins le quart et a duré jusqu'à deux heures cinq minutes.

Au troisième engagement, M. Middleton a été atteint à la partie inférieure de la hanche, et le docteur présent sur le terrain ayant constaté que l'arme avait pénétré à une profondeur de 4 centimètres, les témoins ont, d'un commun accord, déclaré l'honneur satisfait. Les deux adversaires ont montré le plus grand courage.

M. Delpech tire l'épée de la main gauche.

L'INDUSTRIE COTONNIÈRE EN FRANCE AVANT LA CESSION.—Il existait en France, avant les malheureux événements de 1870, six millions 800,000 broches de filature qui mettaient en œuvre, en moyenne, 90,000 millions de kilog. coton brut, et fournissaient la matière à 80,000 métiers mécaniques et 200,000 métiers à bras.

C'était l'industrie la plus importante du pays, et ses salaires atteignaient plusieurs centaines de millions. Le capital immobilisé seulement par la filature et le tissage mécanique était à peu près de 500 millions, et, quand le coton a une valeur normale, la valeur des produits fabriqués pouvait être estimée à 600 millions de francs.

L'industrie de l'impression, en Alsace et à Rouen, comprenait 35 établissements et employait approximativement 120 millions de mètres de tissus écrus, pesant environ 10 millions de kilogrammes, c'est-à-dire le huitième de la production française.

Il s'est exporté, dans les plus fortes années, en comprenant les tissus admis temporairement, 2,500,000 kilogrammes de tissus imprimés, c'est-à-dire environ trois et demi pour cent en poids de la production totale du pays.

Si nous nous reportons aux documents publiés par la douane, ils assignent, pour 1867, une valeur de 16,523,470 francs à ces exportations, et celles de 1868 ont été à peu près de 22,000,000 de francs.

Les exportations de l'impression représentaient donc 4 à 5 pour cent de la valeur généralement admise pour le travail de l'industrie cotonnière.

En considérant seulement le rayon de l'Est: il existait, dans les six départements du Haut-Rhin, des Vosges, du Bas-Rhin, du Doubs, de la Haute-Saône et de la Meurthe, 2,140,000 broches de filature, 50,000 métiers mécaniques et 9 à 10,000 métiers à la main.

Ces usines employaient environ 70,000 ouvriers et produisaient trois cent millions de mètres de tissus représentant approximativement une valeur de 18 millions.

L'industrie de l'impression du Haut-Rhin, concentrée dans seize établissements, emploie 50,000 millions de mètres auxquels les transformations qu'elle opère donnent une plus-value d'environ 15 millions.

On admet qu'elle occupe directement 8 à 10,000 ouvriers.

TOUJOURS DES PRIVILÉGES.—A la question, trois fois réitérée et reproduite par presque tous les journaux, de savoir si, véritablement, le *Moniteur Universel* et le *Petit Moniteur* étaient transportés gratuitement par la poste, M. le ministre n'a pas répondu.

En effet, le grand et le petit *Moniteur* étaient transportés gratuitement.

Cependant, à partir du 15 juillet, le privilége du transport gratuit a été retiré aux deux journaux de M. Dalloz.

Il ne nous reste donc plus qu'à constater le chiffre des sommes dont M. Dalloz a bénéficié, au détriment du Trésor public. Ce chiffre est d'environ 400,000 fr.

En présence d'une perte aussi considérable pour le Trésor, le gouvernement ne peut se dispenser de donner au public quelques explications.

Enfin, on prétend que le *Petit Moniteur* est expédié en ballots par le chemin de fer, contrairement à la loi, qui veut que tous les journaux politiques soient expédiés par la poste.

—Un train amenant 700 soldats allemands destinés à tenir garnison dans la Moselle, a été heurté, à la gare de Forbach, par une machine opérant des manœuvres. Le choc a été terrible, si on en juge par le nombre des victimes; on nous assure, en effet, que 11 soldats ont été tués sur le coup, et que 70 sont plus ou moins grièvement blessés.

LE TÉNOR MICHOT—Nous lisons dans le *Bien Public* du 30 juillet:

On fait grand bruit dans quelques journaux de l'arrestation du ténor Michot qui aurait eu lieu avant-hier.

Or, il y a déjà longtemps, dit M. Oswald, que cet artiste est entre les mains de la justice, et habite, en qualité de prévenu l'Orangerie de Versailles.

Michot était, paraît-il, capitaine d'un régiment de marche sous la Commune, et se faisait remarquer par l'exaltation de ses opinions.

Il avait dans ces derniers temps pour compagnon de captivité un autre artiste, M. Roux, qui vient d'être mis en liberté, et qui pourrait bien se faire entendre cet hiver chez M. Martinet.

—MM. de Rothschild frères ont donné une nouvelle preuve de leur générosité en envoyant à M. Kern, ministre de la Confédération suisse à Paris, la somme de 10,000 fr., en accompagnant ce don des lignes suivantes, contenant l'expression de leur sympathie pour notre pays.

"Monsieur le ministre,

"Nous apprenons qu'une souscription est ouverte en faveur des populations suisses victimes de l'inondation. Nous nous souvenons trop vivement du généreux accueil qu'ont rencontré dans votre pays nos malheureux compatriotes lorsqu'ils ont été contraints d'y chercher un refuge, pour ne pas saisir avec empressement cette occasion de témoigner à la Suisse, en face d'une épreuve qui vient aussi l'atteindre, notre reconnaissante sympathie.

"Nous vous prions de bien vouloir nous faire inscrire sur la liste de souscription dont il s'agit pour la somme de dix mille francs, que nous avons l'avantage de vous adresser ci-jointe.

"DE ROTHSCHILD, frères."

LA MORTE-VIVANTE.—Le palais va bientôt avoir un pendant au fameux procès Teulat, qui a fait si grand bruit l'an dernier. Il s'agit cette fois d'une jeune fille, Mlle Hersilie Rouy, qui, après avoir débuté avec succès à la salle Herz, en 1850, devint pendant quatre ans la favorite des salons aristocratiques et disparut tout à coup en 1854.

On la dit morte; les chroniqueurs lui consacrèrent quelques lignes de regrets, puis on l'oublia. Or, il paraît que Mlle Rouy, enlevée par *un inconnu* qui s'était dit envoyé par son frère, avait été enfermée à Charenton sous un nom supposé, celui de Joséphine Chevalier.

De cette première prison, la pauvre jeune femme fut transférée à la Salpêtrière, où on lui enleva tous les papiers qui pouvaient l'aider à constater son identité, et pendant quatorze ans elle alla de maison d'aliénés en maison d'aliénés, sans rencontrer un directeur humain, un médecin intelligent, un fonctionnaire quelconque enfin qui la mit à même de correspondre avec sa famille et qui voulût écouter ses plaintes.

C'est seulement, il y a deux ans, que Mlle Rouy parvint à faire passer une lettre à son cousin, M. Rouy, chef de division aux haras, et que, grâce à ce parent, elle fut mise en liberté.

L'Assemblée nationale a reçu une pétition où tous ces faits incroyables sont relatés, et grâce à l'enquête que M. Dufaure a ordonnée, il faut espérer que justice sévère sera faite des coupables qui ont trempé dans ce crime odieux, et que nos législateurs comprendront enfin la nécessité d'une prompte réforme de la loi de 1838, à laquelle on doit déjà un si grand nombre de séquestrations arbitraires et de procès scandaleux.

—M. Falconnet, président à la cour d'appel de Paris, vient d'adresser à l'Assemblée nationale une pétition où il demande une loi répressive de l'ivresse publique.

L'ivresse publique, dit-il dans cette pétition, peut être considérée comme un délit. Diverses législations la punissent. Elle constitue à la fois une faute personnelle et une atteinte à la sécurité publique. A ce double titre, elle doit être soumise à une répression. L'ivresse est d'ailleurs une folie volontaire et intermittente. La peine peut donc être accompagnée de mesures spéciales de la suppression de certains droits qui supposent pour leur exercice l'entière et continuelle liberté d'esprit, les droits civils, par exemple, le droit de porter une arme, et enfin le droit électoral lorsque la récidive et l'habitude seront constatées.

Au moment où l'affaissement de la vie de famille et la propagation des mauvaises mœurs augmentent chaque jour la démoralisation publique, la proposition faite par M. Falconnet mérite d'attirer d'une façon spéciale l'attention des législateurs.

—Nous lisons dans le *Messager de Toulouse*:

"Un fait de la plus haute gravité, s'il est vrai et la source d'où il nous arrive semble en garantir la parfaite exactitude, vient de se produire dans l'arrondissement de Saint-Gaudens.

"A Labarthe-Inard, quatre individus venus on ne sait d'où, ont demandé, le revolver au poing, à un paysan de les conduire à l'endroit le plus rapproché de la frontière par les sentiers écartés.

"Des scènes de même nature, avec menaces de violences ou promesses d'argent, assure-t-on, sur le passage de la Cerdagne française à la Cerdagne espagnole.

"De tels faits se passent de commentaires, et il y a évidemment de l'*Internationale* là-dessous. Il est important que la gendarmerie des frontières soit prévenue de tous, et que les gouvernements des deux pays voisins redoublent de vigilance dans ces parages.

"Sans doute les agents de ces gouvernements donnent des preuves journalières de zèle et d'activité infatigables; mais ils ne sont pas assez nombreux ou assez bien répartis pour pouvoir atteindre à tout et obtenir des résultats complets."

CHRONIQUE LOCALE.

DÉMISSION D'UN COMMISSAIRE DE POLICE.—M. W. R. Whitaker, un des commissaires du bureau métropolitain et président du comité de finance, a donné sa démission, et l'ex-commissaire des rues Baker a été nommé à sa place. On attribue la démission de M. Whitaker à l'impossibilité où il se trouvait d'opérer des économies. En effet, que pouvait-il faire contre six? Rien. et il se retire. C'est là un exemple qui sera suivi par peu de gens et qui, dans tous les cas, ne le sera pas par M. Baker, très connu pour ne pas éprouver de ces sortes de scrupules.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT.—Jannety contre Jannety.—Le writ d'*habeas corpus* demandé par Théodule Jannety, couleur, pour obtenir possession de sa fille, Elina Jannety, âgée de 14 ans, a été jugé hier. Le plaignant allègue qu'Elina, qui est sa fille légitime, est gardée par Clara Jannety qui est sa fille illégitime et qui ne veut pas la lui rendre. Les témoignages ont prouvé que le plaignant, depuis la mort de sa femme, avait négligé ses enfants, qu'il vivait ouvertement avec une concubine, et que sa fille est bien soignée là où elle se trouve et qu'elle ne veut pas en sortir. Le writ a été mis de côté, le juge Léaumont exprimant sa surprise que dans de telles circonstances le plaignant cherchât à retirer son enfant de l'endroit où elle désire rester et où elle est bien traitée.

L'AFFAIRE HUSSEY.—La bonne foi du juré Hartman a été établie hier devant la Première Cour de District, et il est à peu près démontré aussi que le faux juré Jones, qui était sans ouvrage, n'a eu d'autre but que de gagner une dizaine de piastres. Hartman et Jones n'avaient pas la conscience de la gravité de leur acte. Mais de la part de J. Hussey qui, de sa propre autorité a combiné le tour et l'a réalisé, en se donnant pour député shérif de la Cour Criminelle, c'est autre chose, aussi le juge a-t-il réservé cette affaire, qui mérite, en effet, une considération sérieuse.

COUP DE POIGNARD.—Une dispute s'est élevée, mercredi soir, au marché Claiborne, entre deux Siciliens, et un nommé Corsini, marchand de légumes, a reçu un coup de poignard. Il refuse de dire qui l'a frappé. La blessure, au plus, ne paraît pas dangereuse.

CONVAINCU.—J. E. Johnson, accusé d'avoir volé une quantité de marchandises dans le magasin de MM. Lion & Pinsard, rue du Canal 151, a été jugé et trouvé coupable.

L'HOMICIDE DE LA RUE POYDRAS.—L'instruction sur le meurtre de Patrick Brady, dans la nuit du 11, a eu lieu hier devant le recorder Houghton qui a interrogé le prévenu Dominick Byrnes et entendu les témoins. Cette instruction n'a rien appris de plus que l'enquête du coroner.

ACCIDENT DE LAMPE.—Une explosion de lampe à huile de charbon a mis le feu à une moustiquaire, mercredi soir, chez M. Schafter, rue des Magasins, près de la rue 6ème, mais l'incendie a borné là ses ravages.

UN ENFANT BRULÉ A MORT.—Mardi soir, un petit garçon qui s'amusait avec une allumette chez M. Raymond, Broadway, Sixième District, a mis le feu à la moustiquaire d'un lit où était couchée une petite fille, âgée de 18 mois. On s'est aperçu trop tard de cet accident pour sauver la petite fille qui est morte quelques heures après, des atteintes du feu.

VOL AVEC EFFRACTION.—Avant-hier, dans la nuit, un vol d'effets domestiques et d'autres articles, a été commis chez M. Savage, rue Toledano, près de la rue des Dryades. Le voleur était entré en forçant une porte de derrière. Il a échappé avec son butin sans avoir été vu de personne.

GROS VOL.—L'officier spécial [illegible] porte que mercredi soir, entre sept et huit heures, la résidence de M. G. C. Lathrop, rue des Dryades, 340, au coin de la rue St-André, a été visitée par des voleurs inconnus qui ont enlevé pour environ $1,000 de bijoux de toute sorte. Les voleurs sont entrés par une fenêtre de devant.

VOL DE GRAND CHEMIN.—Mercredi soir, sur les 11 heures, le capitaine Whaley [illegible] retournait chez lui, encoignure Harmonie et Colysée, quand deux coquins qu'il ne connaissait pas lui tombent dessus, rue Neuvième, entre les rues Camp et Chestnut, et lui enlèvent $40 qu'il avait sur lui. Ne trouvant pas autre chose, les voleurs ont disparu.

VOL.—Hier matin, vers trois heures, on a volé une montre et une chaîne en or, de $50 en billets chez M. W. F. Houston, rue Annonciation, No. 388. M. Houston a aperçu le voleur quand il se retirait, lui a tiré deux coups de revolver, mais sans effet.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

L'Assemblée de Versailles.

Question de la prolongation des pouvoirs de M. Thiers.

La proposition est rejetée par le Comité.

Majorité de 9 contre 6.

La proposition de E. Baze.

L'Assemblée refuse de la prendre en considération.

Elle refuse de s'occuper d'une constitution.

Epée offerte au général Ulrich.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Versailles, 17 août.—On sait maintenant d'une manière positive qu'une majorité de l'Assemblée appuyera avec une légère modification la proposition de M. Ravel, au nom du centre gauche, conférant à M. Thiers la présidence pour trois ans.

Rome, 17 août—Le gouvernement italien a nommé le général Menabrea arbitre à Genève, sous le traité de Washington.

Versailles, 17 août—Le comité d'élection à qui avait été référée la prolongation du terme de M. Thiers pour 3 ans, s'oppose à la proposition par 9 contre 6.

Paris, 17 août—L'épée souscrite par les Alsaciens demeurant à New York, pour le général Uhrich, le défenseur de Strasbourg, a été présentée au général aujourd'hui. En acceptant ce cadeau de ses compatriotes d'Amérique, le général Uhrich a dit qu'il tirerait seulement cette épée quand une tentative sera faite pour reconquérir les provinces qui avaient été séparées de la France par les résultats de la guerre.

La *Presse* dit que les troupes allemandes qui occupent les départements de l'Est traitent toujours les habitants d'une manière qui les exaspère.

Londres, 17 août—A la Chambre des Lords, aujourd'hui, l'amendement de la reine au bill de l'armée, a été annoncé.

A la Chambre des Communes, le vicomte Enfield a dit qu'une investigation a été ordonnée, relativement au meurtre récent de six Anglais au Pérou.

Gladstone a parlé longuement pour défendre la conduite de la police au meeting tenu le 12 à Dublin, en réponse aux remarques de McGuire, représentant de Cork et d'autres.

Une dépêche de Suwalki, Pologne, dit que les cas de choléra diminuent dans cette ville, dont la population ne dépasse pas 6000, dont la moitié environ, est composée de Juifs. Les cas se sont élevés au nombre de 443, dont 83 se sont terminés fatalement.

Versailles, 17 août—Pouyer-Quertier, ministre des finances, est allé en Allemagne pour conférer avec le prince Bismarck sur l'évacuation du territoire français par les troupes allemandes.

L'Assemblée, hier, a refusé de prendre en considération la motion présentée, il y a quelque temps, par M. Baze, pour la prolongation, pendant deux ans, des pouvoirs de l'Assemblée de M. Thiers et aussi pour l'élection d'un comité qui serait chargé de faire un projet de Constitution pour le futur gouvernement de la France.

Florence, 17 août—Un débordement de l'Arno, causé par la fonte des neiges dans les Appenins, a inondé ses rives en beaucoup d'endroits, et fait un grand mal aux récoltes.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 17 août—Le Président a reconnu Emelin Brille comme consul de Nicaragua à la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLES DIVERSES.

New-York, 17 août—La dissension existant depuis longtemps entre les exilés cubains a cessé. Une réunion a eu lieu hier soir dans la maison d'un Cubain influent. Tous les partis y étaient représentés.

Les démissions d'Oldano et de Mestre ont été acceptées par les nouveaux représentants de la république cubaine, et aujourd'hui Aquilera Cespedes a été nommé agent et commissaire diplomatique de la République.

Un procès tout amical a été commencé à la Cour de District des Etats-Unis pour déterminer la question de savoir si les timbres placés sur des marchandises par les fabricants étrangers ne doivent pas être reconnus par les autorités des Etats-Unis sans la propriété des marchandises vendues par l'importateur.

Ogdensburg, N.Y., 17 août—La populace a encore empêché le baron de Camin, le fameux de lectures anti-catholiques, de lire aujourd'hui. De Camin a été conduit au corps de garde. L'excitation est très vive.

New York, 17 août—Jacob Vanderbilt, président de la compagnie du Ferry de Staten Island, Wm. Braisted, surintendant, et Henry Robinson, ingénieur, ont été amenés devant le coroner ce matin et écroués à la prison des Tombes, le coroner refusant d'accepter caution. Ce refus a causé beaucoup de surprise, car la caution offerte se fut élevée au montant requis quel qu'eut été ce montant.

Plus tard—Le juge Southerland a admis les prisonniers de Westfield à caution. $25,000 pour Vanderbilt et $10,000 chacun pour Braisted et Robinson. Geo Law a signé les cautions.

New-York, 17 août—Arrivé à destination, l'Emerald Isle.

St-Louis, 17 août—Le sénateur Morton a harangué une immense audience. Il pense que les chances du général Grant sont les meilleures pour le moment.

Il s'oppose à la souveraineté d'Etat comme à une plaisanterie des démocrates et dit qu'il n'y a pas de sécurité pour le peuple sans centralisation. La plus grande idée du parti républicain a été l'unité nationale: si nous l'abandonnons, nous ne sommes pas une nation, mais simplement une agrégation d'Etats indépendants qui, dans un temps ou dans un autre, s'en iront en pièces.

Richmond, 17 août—Nous avons eu dans l'après-midi, la plus forte pluie de la saison. Elle était accompagnée de grêle. Le thermomètre qui était à 90 est tombé de 21 degrés en 15 minutes.

Atlanta, 17 août—La première balle de coton de la nouvelle récolte, classée middling, s'est vendue 20 cents la livre.

Ogdensburg, 17 août—Le maire a organisé une force. Plusieurs des meneurs ont été arrêtés. Les amis de la liberté de la parole sont déterminés à faire jouer Camin qui parlera envers et contre tous.

New York, 17 août—Onze des condamnés emmenés par le remorqueur ont gagné les montagnes où l'on craint que les instigateurs du complot ont des armes. Il faudra les battre avant de pouvoir les prendre.

Salt-Lake City, 17 août—Les transactions minières pendant les deux derniers jours, se sont élevées à plus de $1,000,000.

Jackson, 17 août.—Prix libéraux de la foire.—Il y en a un certain nombre au département de l'agriculture et du commerce.

Il y a quelques jours, une bande de nègres armés au nombre de 40 ou 50 à Holly Springs, ont emmené de chez lui un nègre nommé Horace Washington et l'ont tué. Le jury d'enquête a déclaré qu'un nommé Geo. Jackson a conduit cette bande. Presque tous les coupables ont été arrêtés.

New York, 17 août—Expédié aujourd'hui un quart de million en espèces.

San Francisco, 17 août—La convention des contribuables a nommé un ticket municipal complet. En tête figure Wm Alvord pour la place de maire. Les démocrates ont déjà lancé un ticket, et quelques républicains mécontents se proposent de donner un autre ticket complet aussi.

Sing-Sing, N. Y., 17—Une affaire extraordinaire est arrivée à la prison de Sing-Sing aujourd'hui. A midi moins un quart, Un remorqueur, [illegible] au Nord, s'est approché de la prison avec une [illegible] [illegible]

[illegible]

MARCHES EUROPEENS.

Liverpool, 17 août, au soir—Coton fort. Uplands 8 7/8. Orléans 9 1/8.

Londres, 17 août, au soir—Consolidés 93 1/2. Bonds 93 3/4.

Paris, 17 août—Rentes 55 9.

MARCHES AMERICAINS.

New-York, 17 août, au soir—Argent sans changement. Sterling 9 à 9 3/8. Or 112 5/8.

Memphis, 17 août—Coton plus ferme. Mid. 17.

New-York, 17 août—Coton en bonne demande. Vendu 3350 balles. Mid. 18 1/2. Farine languissante.

Charleston, 17 août—Coton plus ferme. Mid. 16 1/2 à 17. Stock 2700 balles.

Galveston, 17 août—Coton irrégulier. Bon ordinaire 15 3/4. Stock 9740 balles.

Mobile, 17 août—Coton calme. Mid. 17 1/2. Stock 4711 balles.

Louisville, 17 août — Toile d'emballage calme et ferme, 19 et 20. Coton ferme. Middling 18. Porc 13. Whisky 90.

Cincinnati, 17 août — Coton calme et sans changement. Middling 18 à 18 1/2. Farine inactive. De famille 5 40. Mais plat. Porc 12 25.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 17 août — Descendant: Les steamers Indiana et Silver Bow.

Dépêches d'hier soir.

Galveston, 17 août—La proposition d'une subvention au chemin de fer Transit Central a échoué sans aucun doute.

Le steamer Beardstown est arrivé hier directement de St-Louis, par la baie de Berwick, avec une pleine cargaison. Le propriétaire du bateau a l'intention d'établir une communication directe entre ce point et St-Louis, soit par des bateaux accomplissant tout le trajet, soit par des transbordements au moyen de la marée.

Londres, 17 août—Une députation de Français, nommés pour visiter l'Irlande et remercier son peuple de l'assistance qu'il a donnée pour le soulagement des soldats français blessés pendant la guerre avec la Prusse, est arrivée.

Le peuple de Dublin était fou d'excitation et les routes conduisant là où les Français s'étaient arrêtés, étaient devenues impassables à cause de la foule.

Mercredi soir, des bandes de musiciens, habillés en vert, se rendirent à l'hôtel où se trouvaient les Français et exécutèrent des airs américains, irlandais et français, sans oublier les fénians. La police n'a pas paru.

La députation était arrivée à l'hôtel de Shelbourne à 3 heures et, répondant à de nombreux appels, sortit sur le balcon. Martin, membre du parlement, a fait un discours à la foule.

Un fils du maréchal McMahon, qui était arrivé aussi avec la députation, a été bruyamment acclamé par des milliers d'Irlandais. Il a été reçu comme un roi. Beaucoup de maisons sont illuminées et l'enthousiasme du peuple continue.

Versailles, 16 août—L'Assemblée a réélu aujourd'hui Grévy pour son président.

La proposition faite pour dresser le plan d'une constitution a été rejetée.

Devant la cour martiale, aujourd'hui, Lullier a nié qu'il ait rien eu à faire avec l'assassinat des prisonniers ou les actes incendiaires de la Commune, ou qu'il ait essayé de se faire dictateur. Le prisonnier paraît très abattu.

Florence, 17—Garibaldi est très malade.

Bangor, Me., 17—Le verdict du coroner dans le désastre arrivé sur le chemin de fer central du Maine, condamne les conducteurs et les employés du chemin, pour imprécation incomplète de construction.

Topeka, Kansas, 17 août—Le gouverneur a commué, en un emprisonnement perpétuel, la peine de mort prononcée contre Mme Stokes et Ford pour le meurtre de M. Taylor. Ils avaient reconnu leur crime et nulle circonstance atténuante ne les protégeait. Le juge et le jury avaient refusé de signer la demande en commutation. On blâme beaucoup de la conduite du gouverneur.

LES LETTRES DE LA COMMUNE.—M. Emile Blavet s'occupe dans le *Rural*, qui vient de paraître, de la pléiade col-disant littéraire qui a patauge dans toutes les boues de la Commune. D'où sortaient ces gens? A quelle époque ces imaginations malsaines avaient-elles un grand jour?

Leur éclosion remonte à 1863 et elle eut avec la grande foire internationale du Champ-de-Mars. C'est au soleil de la *Rue* qu'elles ouvrirent leurs premières éructations.

La *Rue* était le journal du farouche Vallès, la tremplin où cet historiographe breveté des saltimbanques se livrait [illegible] l'acrobatie démocratique [illegible] [illegible]

Je me souviens même qu'à cette époque on trouvait le gouvernement particulièrement ridicule lorsqu'il s'avisait de poursuivre une de ces élucubrations [illegible]

"Laissez-les donc faire, disait-on en parlant de ces chercheurs d'encre; par la force des choses, ils tomberont dans l'oubli."

Tomber dans l'oubli, c'est ce que ces gens-là craignent le plus: témoin ce mot de Paschal Grousset que cite M. Blavet, lors de l'enterrement de Victor Noir:

"—C'est pitoyable, citoyens! criait Grousset. Quand on songe que je suis la cause involontaire de la mort du pauvre garçon, et que je suis perdu dans la foule!"

Depuis, il a trouvé sa place — à Versailles.

—La *Liberté* publie les nouvelles suivantes:

On est sur la piste de Félix Pyat, dont la présence en France ne fait plus de doute pour personne. Ces jours derniers, la police a appris que, selon toutes probabilités, il devait se trouver dans une maison de campagne, aux environs d'un chef-lieu de département voisin. Nous croyons ne pas devoir préciser davantage.

Des agents y ont été envoyés, mais leurs recherches n'ont abouti à aucun résultat. On croit que Félix Pyat, averti à temps, a pu gagner une autre retraite. Ce qui paraît certain, c'est qu'on est sur sa trace.

—On sait que Napoléon III doit aller fixer sa résidence en Suisse, au château d'Arenenberg, situé sur les bords du lac de Constance. Déjà ses chevaux de selle, ceux-là même qu'il montait à Saarbruck, à Beaumont et à Sedan, y ont été conduits depuis près d'un mois.

Or, il y a quelques jours, quatre personnes se sont présentées à Arenenberg, sollicitant la faveur de voir ces magnifiques chevaux, auxquels on a mis, sur cette circonstance, leurs harnais militaires.

Voulez-vous savoir maintenant quels étaient ces visiteurs? C'étaient l'empereur de l'impératrice de Russie, le roi et la reine de Wurtemberg!

—Deux mots drôles du *Charivari*:

Le manifeste Chambord a déjà produit bon nombre de conversions à l'orléanisme. De la branche aînée certains se rejettent sur la branche cadette.

Tel le gros X. sur le passage duquel plusieurs collègues épiloguaient l'autre jour.

—C'est un cachalot! disait l'un.

—C'est un hippopotame! disait l'autre.

—Allons donc! dit un troisième, c'est un dauphin! il a sauté de branche en branche.

M. Thiers aurait dit à propos de la commission de permanence:

—Mais c'est une camarade qu'on veut attacher à la queue de mes préfets.

—On assure que plusieurs dames engagent vivement les princes d'Orléans à [illegible] sur la question de leur siége à l'Assemblée nationale.

Depuis les bruits recueillis dans les couloirs, il ne serait pas impossible qu'à la rentrée des vacances, les princes se décidassent à siéger.

—Le pape aurait déjà désigné son successeur, et il rôle des cardinaux se bornerait [illegible] assister que Pie IX sera mort, à nommer ce successeur, procède cet [illegible]

—L'empereur Guillaume vient de nommer le prince impérial protecteur des [illegible] royaux de Prusse.

—M. Thiers, très récemment, donnait par les conseils réunis [illegible]

[illegible]

—Une Gambettade du *Charivari*:

—Méfiez-vous de Trochu, disait un de mes amis à Gambetta. Il ne vous a pas encore fait [illegible] Un jour il vous attaquera. [illegible]

[illegible]

—M. Edouard Renoir, maire de Saint-[illegible] [illegible]

Cette [illegible] [illegible] au ministre des finances.

Décédé hier, à 3 heures P. M., à l'âge de quatre mois et demi, LÉON, fils de [illegible] et de Mathilde Walsch. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à 9 1/2 heures A. M. Le convoi partira du No 197 rue Vieille-Levée.

Décédé, le 19 juillet, à Rouen, [illegible] dans sa [illegible] année, M. P. F. GIROUX, [illegible] de Rouen (France), et depuis le [illegible] résidant à la Nlle-Orléans.

Une messe sera dite pour le repos de l'âme de feu P. F. GIROUX, le vendredi 18 août, à 7 heures précises du matin, à la Cathédrale St-Louis. Les amis et connaissances sont priés d'y assister.

De la part de sa veuve et de ses enfants.

17 août—2

ENTREPOT DE TAPIS,
AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES

A. BROUSSEAU & CO.,

IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, [illegible], à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Etoffes à rideaux, Articles de Tapisserie, [illegible], Couvertures de Tables, Crin, [illegible] dentelle, Corniches, etc.

Asilo Italiano.

TUTTI gl' Italiani di Nuova Orleans, ed in special modo coloro che sono interessati per le "FONDO DELL' ASILO ITALIANO," sono pregati a riunirsi, domenica 20 del corrente, alle ore 11 A. M. al No 81 della via Bienville, [illegible] [illegible]

La Commissione sottoscritta [illegible]

G. BOCCHI, Presidente. G. B. Rossi, B. Biordano, E. Trapp, F. [illegible] Segretario.

AVERTISSEMENT

Aux capitalistes et aux prêteurs d'argent.

AVIS EST DONNÉ AU PUBLIC que la personne en la possession de laquelle la COMPAGNIE DU CANAL DE BARATARIA ET LAFOURCHE, des billets de $5,000 [illegible] par la dite Compagnie, comme suit: quatre échéant le 1er janvier 1873, portant intérêt [illegible] identifiés à un acte hypothécaire passé par devant George W. Christy, notaire public de la Paroisse d'Orléans, datés du [illegible], [illegible] d'une opposition, par tous les moyens légaux, de la part du "Louisiana Canal and Land Improvement Company," comme étant une violation frauduleuse des droits que cette dernière Compagnie a acquis de la dite Compagnie du Canal de Barataria et Lafourche par un bail passé par devant le dit Christy, notaire public, le 21 décembre 1870.

E. A. KNOWLTON, Président du La. Canal and Land Imp. Co.

16 août—1m

AVIS.

LE grand tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a lieu DEMAIN, samedi, 19 août 1871, à 11 heures du matin au bureau de la salle de la Compagnie.

"Gros lot, $60,000."

"Seulement 20,000 billets."

"Prix du billet $20 seulement."

Le public est invité à y assister.

17août—11—PP

POUR BELIZE.

Pour Belize Honduras—Départ, LUNDI, 21 août, à 5 heures du soir, avec la malle.

Pour Belize Honduras et Port Cabellos. [illegible] SALVADOR, de 1ère classe, capitaine J. W. Simpson, prend un chargement [illegible]

GOLDENBOW & KELLEY, [illegible]

Pour passage, s'adresser à MANUEL PATEO, 16 rue de la Douane.

Café Cordova.

VENANT D'ETRE REMIS à neuf, 400 anc. CAFÉ DE CORDOVA, de qualité supérieure.

Ce Café devient le favori des connaisseurs [illegible] sa qualité [illegible]

AVENDAÑO BROS., 16 août—1m, No [illegible] rue de la Commune.

TAXES DE VILLE.

DÉPARTEMENT DES ADMINISTRATEURS, Hôtel-de-Ville, Salle 12.

CONFORMÉMENT à la Section [illegible] de l'ordonnance de la ville de [illegible] d'administration, avis est donné que [illegible] des meubles et immeubles situés dans les limites de la ville [illegible] [illegible]

E. [illegible], Administrateur du département des Assessements.

INSTITUT D'ORLEANS

DIRIGÉ PAR MADAME FARNET, 66 ... Rue Toulouse ... 66

LA rentrée des classes aura lieu lundi 4 septembre.

Les cours en français et en anglais sont confiés à [illegible] [illegible]

Vins, Vermouth, Cerises, etc.

ATTENDU par le navire NOUVEAU FILS, de [illegible] VIN ROUGE en barriques [illegible]

[illegible]

QUERTEUX & BOIS.

AVIS.

Se dresse [illegible] DERICO MAYER, [illegible] [illegible]

L. M. AVENDAÑO.

Nouvelle-Orléans, Août 14 de 1871.

Articles d'Habitations.

CHAUX—Thomaston, Cupel et Alabama. CHAUX DE SUCRE—de qualité supérieure. SOUFRE—en canons et en barils. BRIQUES A FEU—Anglaises, Ecossaises et Américaines.

Tuiles de cheminées, [illegible]

A vendre par [illegible] & SON, No [illegible] rue Gravier.

AVIS.

D. AUGUSTIN,
AVOCAT,

Passage de la Bourse, No 126.

REGISTRE DES FAILLITES.

[illegible]

Demande de Solliciteurs.

UNE compagnie d'assurance, établie depuis longtemps et très avantageusement connue [illegible] [illegible]

Pension.

ON peut avoir une excellente pension privée, au jour, à la semaine, ou au mois, à la Maison de Mme Amadée Lasbry, au Coin de Nuns, entre les rues Melpomène et Terpsichore. Les chambres sont convenablement [illegible]

Avis de Société.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison H. C. COLOMB & CO., pour le commerce de [illegible] [illegible]

H. C. COLOMB. F. A. FOURNIER.

19 juillet—1m

A Vendre

UN RESTAURANT dans le Deuxième District jouissant d'une bonne réputation. Le propriétaire désirant se retirer des affaires [illegible] [illegible] rue Bienville No [illegible]

Avis.

Bonne RÉSIDENCE, située rue [illegible], entre Ste-Anne et Dumaine No [illegible], à louer à partir du 1er octobre 1871. [illegible]

A Louer.

Une belle résidence pour famille, [illegible] [illegible]

A Louer.

Le magasin No [illegible] de la rue Royale, à bas prix, à louer [illegible]

Maison à Louer,

[illegible] rue Dauphine, entre Douane et Bienville.

Une grande et belle maison, [illegible]

LAFITTE, DUFILHO & CO., [illegible]

Chantier de bois, de Bouge.

[illegible]

GRANDE MISE EN VENTE!

40 pour cent
Au dessous du PRIX COUTANT.

AUX

Cent Mille Paletots.

MICHEL LION,

197 ET 199 .. VIEILLE-LEVÉE .. 197 ET 199

En Face du Marché français.

[illegible] bien faits pour hommes et jeunes gens.

$150,000 de marchandises [illegible] jours chez MICHEL LION.

[illegible]

MICHEL LION ayant l'intention de quitter le détail, [illegible]

POUR FAIRE DES SOLDES.

[illegible]

CENT MILLE PALETOTS [illegible]

AUSSI — à vendre à de bonnes conditions, l'installation du magasin et de la marchandise.

Avis [illegible]

Huile de Virginie [illegible]

NOUS venons de recevoir un approvisionnement de cette célèbre HUILE D'ECLAIRAGE [illegible]

MORAN, NOBLE & WOODS.

Nlle-Orléans, 25 juin 1871.

W. D. BRANDON.

Ayez PEG sur vos Enfants.

LE GRAND REMÈDE!

LE SIROP (Guérit de la Colique, des) Prix [illegible]

LE SIROP [illegible]

LE SIROP [illegible]

Préparé par la GRAFTON MEDICINE CO., à St-Louis, Missouri.

[illegible]

J. E. MERILH. F. CASAUBIELH.

J. E. MERILH & Co.,

176 ... Rue Poydras ... 176

MARCHANDS, EN GROS ET DETAIL, DE CUIRS ET CRÉPINS,

ONT constamment en magasin un fort stock de [illegible]

Graines de Jardinage.

JE viens de recevoir de Robt Buist, Philadelphie, une nouvelle récolte des graines suivantes: NAVET [illegible]

RICHARD FROTSCHER, [illegible] près du Marché Français.

Avis aux Habitants Sucriers.

[illegible]

NELSON POUCHE, [illegible]

Université de Saint-Louis.

CETTE institution [illegible]

UNE INSTRUCTION CLASSIQUE ET COMMERCIALE COMPLÈTE.

[illegible]

FONDERIE DE LEEDS.
(ETABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Fouchet.

NOUS annonçons [illegible] MACHINES A VAPEUR [illegible]

LEEDS & CO.

Hôtel de la Grand'Ile—Nord du Golfe—Louisiane.

Le soussigné ouvrira cet Hôtel le 1 juin 1871.

[illegible]

E. MARGOT, Prop.

J. SAGET,

198, Chartres, et 38, rue du Canal.

Annonce au public [illegible]

G. W. DUNBAR & SON,

10, 12 et 14 ... RUE St-LOUIS ... 10, 12 et 14

NOUVELLE-ORLÉANS,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS de toute espèce de LIQUEURS FRANÇAISES, ABSINTHE, CURAÇAO, MARASQUIN, FIGUES DE LA LOUISIANE, FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS.

CAZAUX & VERGNOLE,

IMPORTATEURS DE VINS, LIQUEURS, &c., FABRICANTS DE SIROPS.

GUANO PELICAN.

[illegible]

Agence pour la vente de Whiskey du Cincinnati.

[illegible]

DUVAL, MASON & CO.

GRANDE FABRIQUE

DE

CANDI

PAR

NORMAN & REISS,

[illegible] rue Vieille-Levée, [illegible]

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

ILS FABRIQUENT CONSTAMMENT

[illegible]

SUR VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Sirops de Fruits

FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE NATUREL, MEAD, VINAIGRE.

NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos [illegible] rue Vieille-Levée.

INSTITUT ST. CHARLES.

LA réouverture des Classes se fera aujourd'hui, lundi 4 septembre.

[illegible] Madame MACÉ LEFRANC, [illegible]

Mme MACÉ LEFRANC, Directrice.

COMPAGNIE PELICAN DE GAZ.

BUREAU,

Au coin des rues Carondelet et Canal.

USINE, AU No [illegible] DE LA RUE DRYADES.

CETTE Compagnie est maintenant prête à recevoir des ordres pour MACHINES A GAZ PORTATIF, pour MAISONS, MANUFACTURES, MAGASINS, SUCRERIES, CORRIDORS, HOTELS, EGLISES, etc. [illegible]

WM. McCULLOCH, Surintendant.

ANTOINE CARRIÈRE. OLIVIER CARRIÈRE. EMILE L. CARRIÈRE.

A. Carrière & Co.

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, Importateurs de Vins, Eaux-de-vie, etc., No 21 rue Bienville.

[illegible]

Seuls Agents pour la vente du

GRAND VIN CHATEAU PAPE CLÉMENT.

Vve MAIGNAN & F. LABORDE.

O. S. HUNT & Co.,

DÉPOT DE MACHINES,

Au No. 186 de la rue Gravier.

AGENTS des fabricants des célèbres moulins à sucre et des pompes à vapeur de Blake. [illegible]

Musique. Pianos.

GRAND BAZAR.

M. ELIE,

RUE ROYALE ... [illegible]

A toujours en magasin un grand assortiment de pianos des meilleurs [illegible]

Pianos, [illegible] Pianos,

— ET —

Instruments de Musique.

CHARPAUX & LOUBERE,

9 — Rue Royale — 9

IMPORTATEURS DE PIANOS des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, [illegible]

PLEYEL, HERZ, BORD,

[illegible] ERARD, [illegible] HAZELTON, [illegible] et VAUPEL, etc., etc.

[illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilleurs

D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Bruin et Delord.

[illegible]

SUCRES—MELASSES.

[illegible]

DENTISTES.

Le DR. CHARLES E. KELLS

DENTISTE,

[illegible]

Dr. G. BLANKE,

DENTISTE.

416 et 418 ... Rue Charles ... 416 et 418

Entre Terpsichore et Euterpe, N.-O.

EXTRACTION DE DENTS SANS DOULEUR

Opérations faites à prix très modérés.

Préservez vos dents.

J. A. CASSAGAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN DENTISTE

[illegible] RUE DU CANAL ... [illegible]

[illegible]

$20 Seulement $20.

LE DR. [illegible] MERMILLOD [illegible]

[illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Docteur M. ESCOUBAS a transféré son domicile et son office rue Bourbon No [illegible], entre Esplanade et Dumaine; il informe sa clientèle [illegible]

Changement de Cabinet.

LE DR. O. ANFOUX a transféré son cabinet et sa résidence au No [illegible] de la rue du Canal, près Remparts. Heures de consultation, de midi à 3 heures et 8 heures du soir.

Le Docteur J. B. PEREZ,

CABINET—Au No [illegible] de la rue Carondelet, coin Lafayette.

AYANT une expérience de plus de vingt ans dans le traitement des maladies [illegible] [illegible]

SOURCES DE BLADON.

Le meilleur endroit de Bains du Sud.

CES CÉLÈBRES SOURCES sont situées dans [illegible]

[illegible]

J. CONNER & CO., Propriétaires.

Feutre d'Islande à Toits.

[illegible]

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.

NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS. (Non inflammable)

DE D. ANDERSON & SON,

[illegible]

J. S. LIEBMAN & Co., agents.

TRANSPORT DE FRET.

Compagnie de transport de la vallée du Mississipi.

[illegible]

J. T. BURDEAU, Agent-général.

ETAT DE LA LOUISIANE—Ville de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

ACTIF.

[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 17 AOUT—CLASSE No 196.

[illegible]

TEUTONIA
Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.

[illegible]

BUREAUX DE L'ASSOCIATION D'ASSISTANCE DE BIENFAISANCE MUTUELLE ET D'ASSURANCES SUR LA VIE DE LA LOUISIANE.

[illegible]

JOHN DAVIDSON, Président.

Banque d'Epargne de la Louisiane et Compagnie de Dépôts.

[illegible]

Dexter's Worsted Store.

Mlle TH. DETER

[illegible]